

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du Conseil municipal de Grande-Rivière tenue à l'hôtel de Ville de Grande-Rivière, le **lundi 29 avril 2019** de **19 h à 19 h 44**, sous la présidence de son Honneur le maire Monsieur Gino Cyr.

2019-04-29

**SONT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :**

Mesdames Valérie Langelier et Lucie Nicolas, Messieurs Christian Moreau, Léopold Briand et Denis Beaudin.

Le conseiller Gaston Leblanc a motivé son absence.

**EST AUSSI PRÉSENT :** Monsieur Kent Moreau, directeur général.

+++++

**L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :**

1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement V-643/13 (Règlement relatif au colportage et aux vendeurs itinérants)
2. Programme d'amélioration de l'accessibilité à la pêche au bar rayé – Demande d'aide financière
3. Programme TECQ 2014-2018 – Travaux rue du Parc – Appel d'offres - Plans et devis
4. Sondage aux Nouveaux arrivants – Coûts
5. Collecte sélective des matières recyclables – Délégation de compétences - Compensation 2019
6. Subdivision de lots pour rétrocession – Mandat LSAG
7. Club de l'Âge d'Or Les Joyeux Copains – Demande d'accompagnement dans un projet de relance
8. Souper en l'honneur de la Fête des Mères – Contribution financière
9. Période de questions
10. Levée de la séance

+++++

**087.04-19 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT V-643/13 (RÈGLEMENT RELATIF AU COLPORTAGE ET AUX VENDEURS ITINÉRANTS)**

**ATTENDU** que chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la tenue de cette séance, une copie du projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement V-643/13 relatif au colportage et aux vendeurs itinérants;

Le conseiller **Denis Beaudin** fait le dépôt dudit projet de règlement et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, un règlement à cet effet sera adopté.

(Document versé au dossier « Règlement U-011/05-19 »)

**088.04-19 PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ À LA PÊCHE AU BAR RAYÉ – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Il est dûment proposé par : **Lucie Nicolas**

2019-04-29

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal mandate monsieur Philippe Moreau, directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à agir au nom de la Ville de Grande-Rivière et autorise ce dernier à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'amélioration de l'accessibilité à la pêche au bar rayé.

**089.04-19 PROGRAMME TECQ 2014-2018 – TRAVAUX RUE DU PARC – APPEL D'OFFRES - PLANS ET DEVIS**

Il est dûment proposé par : **Christian Moreau**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Suite à la réception et à l'analyse du contenu des plans et devis définitifs et de l'estimation des coûts des travaux pour la réalisation des travaux de réfection de la rue du Parc dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 (RÉFÉRENCE : 37588TT), le Conseil municipal accepte les documents déposés par la firme Tetrattech QI Inc. et mandate le Directeur général, sous réserve de l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), à procéder aux appels d'offres.

**090.04-19 SONDAGE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS – COÛTS**

Il est dûment proposé par : **Léopold Briand**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal accepte qu'un montant de 502,55 \$ soit déboursé pour couvrir les frais de livraison d'un sondage soumis aux nouveaux arrivants ainsi que de trois paires de billets pour le souper de la Fête des Mères, billets offerts dans le cadre d'un tirage parmi les répondants;

QUE : Ce montant soit puisé dans le Fonds de développement économique.

**091.04-19 COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES – DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES - COMPENSATION 2019**

Il est dûment proposé par : **Valérie Langelier**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal confirme à Recyc-Québec que la Ville de Grande-Rivière a délégué ses compétences complètes quant à la collecte sélective des matières recyclables à la MRC du Rocher-Percé.

**092.04-19 SUBDIVISION DE LOTS POUR RÉTROCESSION – MANDAT À  
LEBLANC SERVICES D'ARPENTAGE ET GÉOMATIQUE INC.  
(LSAG)**

**ATTENDU** que la Ville de Grande-Rivière est propriétaire du lot 5 294 418 du cadastre du Québec;

2019-04-29 **ATTENDU** que ce lot est l'ancien site de la route 132 Ouest, qu'il est excédentaire et qu'il a fait l'objet d'une résolution de fermeture;

**ATTENDU** que ce lot ne permet aucune construction à la Ville;

**ATTENDU** que son utilisation actuelle (stationnement commercial et voie de contournement aux feux de circulation) et son accessibilité constituent des risques potentiels qui pourraient mettre la responsabilité de la municipalité en cause;

**ATTENDU** que la Ville de Grande-Rivière souhaite procéder au morcellement dudit lot à des fins de rétrocession en faveur des propriétaires des lots contigus à ce dernier;

**ATTENDU** que la Ville de Grande-Rivière possède des infrastructures sur ce lot, notamment, une conduite d'égout, une conduite d'aqueduc ainsi qu'une borne fontaine et qu'une étude des servitudes devra être réalisée;

**POUR CES RAISONS,**

Il est dûment proposé par : **Lucie Nicolas**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le Conseil municipal mandate *Leblanc Services d'Arpentage et Géomatique Inc (LSAG)* à réaliser un plan préliminaire de lotissement du lot 5 294 418 à des fins de rétrocession et à localiser l'ensemble des servitudes.

**093.04-19 CLUB DE L'ÂGE D'OR LES JOYEUX COPAINS – DEMANDE  
D'ACCOMPAGNEMENT DANS UN PROJET DE RELANCE**

**ATTENDU** que dans le cadre d'une rencontre qui s'est tenue le 17 avril 2019 dans les locaux du Club de l'Âge d'Or Les Joyeux Copains, le président de l'organisme, Monsieur Jacques Turcotte, accompagné du président régional de Carrefour 50+, Monsieur Antoine Bourassa, ont exposé la situation financière précaire du club et ont demandé un accompagnement de la Ville de Grande-Rivière pour permettre le rétablissement de cette situation;

**ATTENDU** que le Maire, le Directeur général et le Directeur des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire de la Ville de Grande-Rivière ont assisté à cette rencontre et ont pris connaissance de l'ensemble des problématiques de l'organisme;

**ATTENDU** que le Conseil d'administration de l'organisme désire, entre autres, partager ses locaux pour la tenue d'activités offertes par la Ville de Grande-Rivière;

**ATTENDU** que la Ville de Grande-Rivière doit, au préalable, prendre connaissance des états financiers 2018 de l'organisme avant de lui proposer des solutions et que le président de l'organisme a consenti à ce que la Ville prenne possession dudit rapport;

2019-04-29

**POUR CES RAISONS,**

Il est dûment proposé par : **Léopold Briand**  
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

**QUE :** Le conseil municipal accorde une somme de 550\$, plus taxes, au Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire de la Ville de Grande-Rivière afin que son directeur, monsieur Philippe Moreau, puisse prendre possession des états financiers 2018 du Club de l'Âge d'Or Les Joyeux Copain auprès de S.C. Services de comptabilité de Chandler;

**QUE :** L'utilisation de locaux de l'organisme soit envisagée, le cas échéant, dans l'offre d'activités 2019-2020 du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire;

**QUE :** Le Directeur des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire voit à trouver une ressource du milieu pour accompagner l'organisme dans l'analyse et la mise en place de nouvelles pratiques d'affaires pour améliorer sa santé financière.

#### **094.04-19 SOUPER EN L'HONNEUR DE LA FÊTE DES MÈRES – CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

Il est dûment proposé par : **Valérie Langelier**  
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

**QUE :** Le conseil municipal accepte de contribuer financièrement au souper organisé en l'honneur de la Fête des Mères par *Le Comité des Loisirs de Grande-Rivière* et *Les Chevaliers de Colomb de Grande-Rivière et Ste-Thérèse*, lequel se tiendra au Complexe sportif Desjardins le samedi 11 mai prochain;

**QU' :** Un montant de 330 \$ soit alloué pour l'achat de onze billets.

#### **----- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire annonce la période de questions mise à la disposition des citoyens.

#### **095.04-19 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est dûment proposé par : **Denis Beaudin**  
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

**QUE :** L'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée.

Le Maire approuve toutes les résolutions contenues dans le présent procès-verbal.

---

Gino Cyr, Maire

---

Suzanne Chapados, Greffière

